REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

N° 2025/008/009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 novembre, à 20h00,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Romain **BOUVET**, Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Mathieu **LECLERCQ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**.

Absents excusés : Corentin **BOUCHER** (pouvoir à Joëlle **CAMPERS**), Michèle **FERRARIS**, Eric **JACQUEMOUD**, Alexine **LAFAY**, Anne-Emmanuelle **LECLERE** (pouvoir à Mathieu **LECLERCQ**), Frédéric **LIMBARINU**, Christel **MAILHÉ**, Marie-Claude **SORREL**.

Secrétaire de séance : Mathieu **LECLERCQ**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 10 - Votants : 12
Date de la convocation : le 13 novembre 2025
Date de publication : 21 novembre 2025 au 21 janvier 2025

****

RÉGULARISATION DE VOIRIE-PARCELLE AH N°428 AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'INDIVISION LIEUDIT : ALLÉE DE BEAUPRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-21 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal,
VU le Code de la Voirie, et notamment l'article L112-1,
VU le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment ses art L.311-1, L2111-14 et suivants relatifs aux biens du domaine public,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU le plan de division et extrait cadastral,

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20251120-2025-008-009-DE
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025

.../...

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la création du lotissement privé dénommé « Les Perrières » datant de 1987 ; le promoteur ayant par la suite demandé une rétrocession de la voirie, des délaissés et des réseaux à la commune, acceptée par délibération en date du 16 mai 1990 suivie de la délibération du 28 octobre 1992 décidant de classer dans le domaine public la voirie du lotissement conjointement avec l'ouverture d'une enquête publique achevée le 10 janvier 1993 et d'une délibération du 11 janvier 1993 validant le classement.

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de différents sur l'accès au lotissement, il a été convenu d'établir un bornage effectué le 5 juin 2025 afin de pouvoir régulariser la voirie communale.

Considérant qu'il convient de régulariser la situation foncière du domaine public communal,

- Que la parcelle cadastrée section AH n° 428, d'une surface de 112 m², appartenant à l'indivision GAIDET, se trouve en partie située sur la voirie, les constructions empiétant sur le domaine public ;
- Que la voirie empiète sur la propriété privée de cette indivision ;
- Qu'après concertation avec les représentants de l'indivision GAIDET, un échange de surface de 49 m² a été convenu, sans contrepartie financière, les frais de régularisation étant à la charge de la commune.

En conséquence, il est proposé :

- Que la Commune cède, à titre d'échange, une partie de la voirie d'une surface de 49 m² à l'indivision GAIDET ;
- Que l'indivision GAIDET cède, à titre d'échange, une partie de la parcelle actuellement cadastrée AH n°428 pour une surface de 49 m² à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

VU l'exposé du Maire,

➔ **D'APPROUVER** l'échange foncier tel que défini ci-dessus ;
➔ **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'acte d'échange, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (SAVOIE)

Le secrétaire de séance,
Mathieu LECLERCQ

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20251120-2025-008-009-DE
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025